

RISQUES - Territoires à Risque Important d'inondation au 1er janvier 2017

Echelons administratifs

- Préfecture
- Préfecture de région
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Directive Inondation

- Territoire à Risque Important d'inondation national
- Territoire à Risque Important d'inondation
- Périmètres d'action des stratégies locales (SGLRI), arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassins

La directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite "directive inondation" a pour objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques. Elle vise à réduire les conséquences négatives potentielles d'une inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

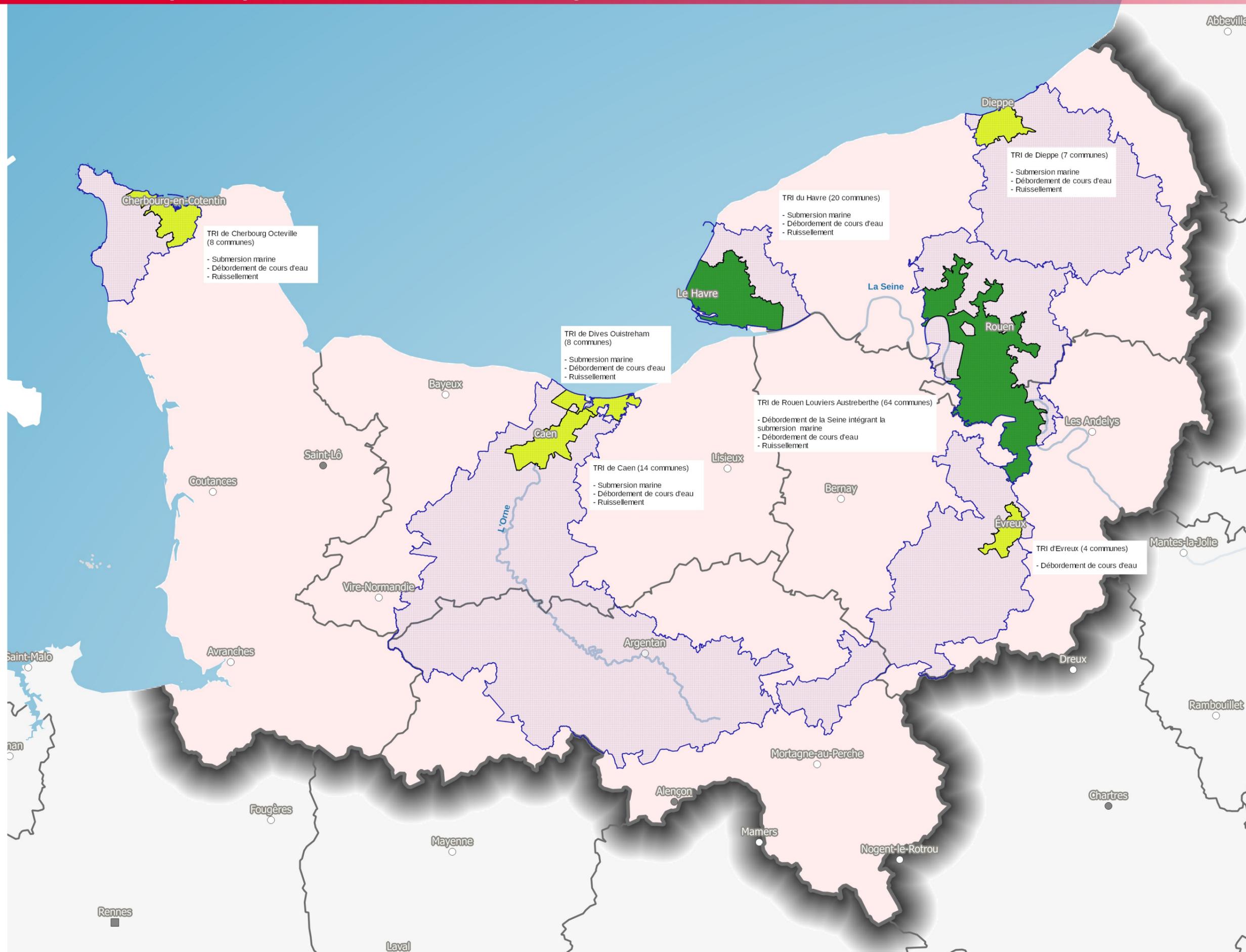
Les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) sont des zones où les enjeux potentiellement exposés sont les plus importants. Ils justifient d'une action volontariste de la part de l'Etat et des partenaires locaux concernés, via la mise en place de Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SGLRI). Il s'agit à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus concentrés mais également là où le gain pour la réduction de la vulnérabilité est le plus important.

7 TRI ont été identifiés pour la Normandie (arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 27 novembre 2012). 2 TRI nationaux, avec risque important ayant des conséquences de portée nationale, ont été identifiés par arrêté ministériel du 6 novembre 2012.

Les périmètres, les objectifs principaux des stratégies locales (SGLRI) ainsi que leur délai d'élaboration ont été arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin en 2014.

NB : la présente carte ne montre que les Territoires à Risque Important d'inondation, gérés par les services de l'Etat de Normandie

Sources :
© IGN Geofla 2013
Production:
Le 26/01/2017 - DREAL-NORMANDIE



0 15 30 km



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE